|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Addendum 5 au Document 47-F** | |
|  | | **27 septembre 2016** | |
|  | | **Original: russe** | |
|  | | | |
| Etats Membres de l'UIT, membres de la Communauté régionale des communications (RCC) | | | |
| Utilisation des six langues officielles de l'Union  sur un pied d'égalité au sein de l'uit-t | | | |
| projet de révision de la résolution 67 | | | |
|  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Dans la présente contribution, il est proposé de renforcer encore l'utilisation des langues sur un pied d'égalité au sein de l'UIT-T, au moyen de mesures consistant, par exemple, à systématiser la traduction des Recommandations approuvées selon la variante de la procédure d'approbation (AAP), à améliorer la coordination et à créer une unité conjointe UIT-T/UIT-R pour le vocabulaire. Il est également proposé d'apporter des modifications dans ce sens à la Recommandation 67. |

Introduction

La Conférence de plénipotentiaires (Guadalajara, 2010) a réaffirmé qu'il était important de maintenir et de renforcer le principe du multilinguisme et de l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité dans les travaux de l'UIT. Par sa Résolution 154 (Rév. Busan, 2014), elle a chargé le Conseil de l'UIT, entre autres choses:

*… [d'adopter des] moyens et mesures appropriées pour accélérer encore la production simultanée et en temps voulu des documents et des publications de l'UIT dans les six langues;*

… *de prendre des mesures opérationnelles appropriées et d'en suivre l'application, par exemple:*

– *poursuivre l'examen des services ayant trait aux documents et aux publications de l'UIT en vue d'éliminer tout chevauchement d'activités et de créer des synergies;*

*– faciliter la production simultanée et en temps voulu de services linguistiques efficaces et de qualité (interprétation, documentation, publications et documents d'information pour le public) dans les six langues, pour appuyer les buts stratégiques de l'Union;*

*– continuer d'utiliser de manière judicieuse et efficace les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine linguistique et des publications, compte tenu de l'expérience acquise par d'autres organisations internationales et des bonnes pratiques en la matière;*

*– continuer d'étudier et de mettre en œuvre toutes les mesures propres à réduire la taille et le volume des documents (limitation du nombre de pages, résumés exécutifs, éléments d'information joints en annexe ou sous forme d'hyperliens) et faire en sorte que les réunions utilisent encore moins de documents papier, lorsque de telles mesures se justifient et sans qu'elles n'aient d'incidence, ni sur la qualité, ni sur la teneur des documents à traduire ou à publier, en gardant clairement à l'esprit la nécessité de respecter l'objectif de multilinguisme du système des Nations Unies;*

– *prendre en priorité, autant que possible, toutes les mesures nécessaires pour garantir l'utilisation équitable des six langues sur le site web de l'UIT, pour ce qui est des contenus multilingues et de la convivialité du site;*

*...* *de suivre les travaux du secrétariat de l'UIT consistant à:*

*– fusionner toutes les bases de données de définitions et de terminologie existantes dans un système centralisé, en prenant des mesures appropriées pour assurer la maintenance, le développement et la tenue à jour de ce système;*

Le Président du Comité de normalisation pour le vocabulaire de l'UIT-T (SCV), du Comité de coordination pour le vocabulaire de l'UIT-R (CCV), et du Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur l'utilisation des langues (GTC-LANG), M. I. Hoballah, a oeuvré activement à la coordination des activités du SCV, du CCV et du GTC-LANG, notamment en organisant des réunions communes du SCV et du CCV. Cela montre qu'il est envisageable de disposer d'un groupe de travail unique au sein de l'UIT s'intéressant aux questions ayant trait au vocabulaire et à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité.

En vertu de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014), le Conseil est chargé d'examiner, en collaboration avec les groupes consultatifs des Secteurs, les types d'informations qui devront figurer dans les documents finals et être traduits.

Depuis l'AMNT-12, le TSB a consacré beaucoup d'efforts à la traduction, au cas par cas, des Recommandations majeures approuvées selon l'AAP, à hauteur de 1 000 pages traduites par exercice biennal. Des organisations extérieures ont été associées à ces travaux, en accord avec les organisations régionales concernées, afin de réduire au minimum les dépenses. Des efforts sont nécessaires pour évaluer la qualité des traductions, efforts qu'il faudra poursuivre pour la prochaine série de Recommandations à traduire. S'il apparaît que l'externalisation permet de réduire considérablement les coûts, nous devrions envisager la possibilité de multiplier par deux la quantité de pages traduites pour ce qui est des Recommandations approuvées selon l'AAP.

Proposition

RCC/47A5/1

Le Bureau de la normalisation des télécommunications devrait continuer à faire traduire les Recommandations de l'UIT-T approuvées selon l'AAP et à exercer un suivi de la qualité des traductions et des dépenses engagées. Le TSB devrait envisager la possibilité de multiplier par deux la quantité de pages traduites pour ce type de Recommandations.

RCC/47A5/2

Le Comité SCV devrait poursuivre ses travaux en étroite coordination avec le Comité CCV de l'UIT-R et le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues et continuer d'organiser des réunions communes du SCV et du CCV en soumettant, s'il y a lieu, des informations et des questions de caractère général au GTC-LANG, pour examen.

RCC/47A5/3

Il conviendrait d'envisager la possibilité de créer un groupe de travail unique au sein de l'UIT s'intéressant aux questions ayant trait au vocabulaire et à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, en nommant des experts à l'AMNT et à l'AR chargés d'exercer la fonction de vice-présidents de ce groupe de travail.

RCC/47A5/4

Il conviendrait de veiller à ce que les informations publiées sur le site web de l'UIT-T soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité.

MOD RCC/47A5/5

RÉSOLUTION 67 (Rév. HAMMAMET, 2016)

Utilisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications   
de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité

(Johannesburg, 2008; Dubaï, 2012; Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

reconnaissant

*a)* l'adoption, par la Conférence de plénipotentiaires, de la Résolution 154 (Busan, 2014) relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, en vertu de laquelle des instructions sont données au Conseil de l'UIT et au Secrétariat général sur la manière de parvenir à l'égalité de traitement des six langues;

*b)* les décisions prises par le Conseil en vue de centraliser les fonctions d'édition pour les langues au sein du Secrétariat général (Département des conférences et des publications), les Secteurs étant invités à fournir les textes définitifs en anglais seulement (cela s'applique aussi aux termes et définitions),

considérant

*a)* qu'en vertu de la Résolution 154 (Rév.Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil est chargé de maintenir le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues, afin qu'il suive les progrès accomplis et fasse rapport au Conseil sur la mise en œuvre de cette Résolution;

*b)* qu'il est important de fournir, sur les pages web du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T), des informations dans toutes les langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité,

notant

que, conformément à la Résolution 67 (Johannesburg, 2008) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) sur la création d'un Comité de normalisation pour le Vocabulaire (SCV), le SCV a été institué,

décide

1 que les commissions d'études de l'UIT-T, dans le cadre de leur mandat, doivent poursuivre leurs travaux sur les termes techniques et d'exploitation et leurs définitions en anglais seulement;

2 que les travaux sur le vocabulaire de normalisation à l'UIT‑T seront fondés sur les propositions soumises par les commissions d'études en anglais, et sur l'examen et l'adoption de la traduction dans les cinq autres langues officielles proposée par le Secrétariat général, et que ces travaux seront assurés par le SCV;

3 que, lorsqu'elles proposent des termes et définitions, les commissions d'études de l'UIT‑T appliqueront les lignes directrices données dans l'Annexe B du guide de rédaction des Recommandations UIT-T;

4que, lorsque plusieurs commissions d'études de l'UIT-T définissent le même terme ou la même notion, elles doivent s'efforcer de choisir un seul terme et une seule définition qui soient acceptables pour toutes les commissions d'études concernées de l'UIT-T;

5 que, lors du choix de termes et de l'élaboration de définitions, les commissions d'études de l'UIT-T tiendront compte de l'usage établi des termes et des définitions existantes à l'UIT, notamment de ceux qui figurent dans la base de données en ligne des termes et définitions de l'UIT;

6 que le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) devra recueillir tous les nouveaux termes et définitions, qui sont proposés par les commissions d'études de l'UIT-T en concertation avec le SCV, et les introduire dans la base de données en ligne des termes et définitions de l'UIT;

7 que le SCV devra coopérer étroitement avec le Comité de coordination pour le Vocabulaire (CCV) du Secteur des radiocommunications de l'UIT, en organisant, si possible, des réunions communes, de préférence en ligne;

8 que, dans le cadre de ses travaux, le SCV doit se fonder sur les dispositions de la Recommandation 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et collaborer à ce sujet avec le Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur l'utilisation des langues,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de continuer de faire traduire toutes les Recommandations approuvées au titre de la procédure d'approbation traditionnelle (TAP) dans toutes les langues de l'Union;

2 de faire traduire tous les rapports du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) dans toutes les langues de l'Union;

3 d'indiquer dans la Circulaire par laquelle l'approbation d'une Recommandation est annoncée si cette Recommandation sera traduite,

invite le Conseil

1 à prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que les renseignements figurant sur les sites web de l'UIT soient mis à disposition dans toutes les langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, dans les limites du budget;

2 à envisager la possibilité de créer un groupe de travail unique au sein de l'UIT chargé d'examiner les questions ayant trait au vocabulaire et à l'utilisation des six langues de travail de l'Union sur un pied d'égalité, en nommant, à l'AMNT et à l'Assemblée des radiocommunications, des experts qui exerceraient les fonctions de vice-président de ce groupe,

charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

d'envisager la meilleure méthode pour décider quelles Recommandations approuvées au titre de la procédure AAP seront traduites, compte tenu des décisions du Conseil.

Annexe  
(de la Résolution 67)

Mandat du Comité de normalisation pour le Vocabulaire

**1** Organiser des consultations sur les termes et définitions pour les travaux sur le vocabulaire à l'UIT‑T dans les six langues, en étroite collaboration avec le Secrétariat général (Département des conférences et des publications), l'éditeur du TSB pour la langue anglaise ainsi que les rapporteurs pour le vocabulaire des commissions d'études concernées et rechercher une harmonisation entre toutes les commissions d'études concernées de l'UIT-T en ce qui concerne les termes et définitions.

**2** Assurer une liaison avec le CCV et d'autres organisations menant des travaux sur le vocabulaire dans le domaine des télécommunications, par exemple avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), ainsi que le Comité technique mixte pour les technologies de l'information (JTC 1) de l'ISO/CEI, afin d'éliminer les termes et définitions faisant double emploi.

**3** Informer le GCNT au moins une fois par an de ses activités et rendre compte de ses résultats à la prochaine AMNT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_